



Service Public
Fédéral
FINANCES



FORUM NATIONAL
GROUPE DE TRAVAIL « DISPOSITIONS GÉNÉRALES »
9 MARS 2018
CHRISTIAN POSTMAN & ANNE-LISE NTAHOBARIBIKIRA

WWW.FIN.BELGIUM.BE

DOUANES ET ACCISES • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES



QUESTION OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

“Conditions pour la dispense de garantie pour la garantie globale transit & la différence entre le compte de crédit et le montant à cautionné pour AEO.”



- Garantie globale.
- Report de paiement.
- Autorisations / compte de crédit
- Actes de cautionnement et PLDA.
- Europe



GARANTIE GLOBALE

- Conditions d'octroi (art 95)

... régimes douaniers, exploitants d'installations pour le dépôt temporaire, simplification.

- Réduction ou dispense

- Article 39 b) : niveau de contrôle élevé sur les activités.
- Article 39 c) : solvabilité satisfaisante.



GARANTIE GLOBALE

Compétence

- La garantie exigée dans le cadre d'octroi d'autorisations et
- La réduction ou la dispense de garantie octroyée à certains opérateurs
 - Dépendent de:
- Services du département « Operations »



REPORT DE PAIEMENT

- Garantie à constituer (art. 110)
- Pas de réduction ou dispense prévue.
- Compétence = département « Operations »



AUTORISATIONS / REPORT DE PAIEMENT

- La réduction ou dispense de garantie ne concerne que les autorisations relatives à l'utilisation d'un régime douanier.
- Le compte de crédit permet un paiement différé mais à condition de constituer une garantie (art. 110 CDU).
- Sans garantie, pas de report de paiement!
- Les droits dus doivent toujours être payés.



ACTE DE CAUTIONNEMENT ET PLDA

- Les garanties constituées tombent dans un pot commun
- Si garantie > montant exigé pour autorisation, alors

OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES MANDATÉS

Pas de résultats

> Ajouter > Supprimer > Adapter

COMPTES > Gérer les actes de cautionnement > Modifier le type ou le statut > Supprimer le compte client

Type du Compte Client: Représentation indirecte
Statut global du compte client: Actif
Caution totale: 354.000,00
Solde: 193.097,33
Total des actes de cautionnement annulés: 0,00

	Statut	Utilisé/réservé	
Délai de paiement	Ouvert	134.104,60	> Transactions > Échéances > Transactions sur échéances
Réservation pour la déclaration	Ouvert	600,73	> Transactions > Réservations
Réservation ferme pour l'autorisation	Ouvert	26.197,34	> Transactions > Réservations

Autres comptes	Statut	Total	Solde	
Cautionnement 'Transit sous douane'	Non Autorisé	0,00	0,00	> Transactions
Caution en matière de transport accises	Non Autorisé	12.394,68	12.394,68	> Transactions
FRCT	Ouvert	0,00	0,00	> Transactions > Aperçu FRCT > Affecter à FRCT

AUTRES OPTIONS > Changer les options



ACTE DE CAUTIONNEMENT ET PLDA

- Un opérateur dispensé de garantie pour ses autorisations mais qui utilise la facilité du report de paiement

Statut global du compte client: **Actif**
Caution totale: **200.000,00**
Solde: **82.767,64**
Total des actes de cautionnement annulés: **0,00**

	Statut	Utilisé/réservé	
Délai de paiement	Ouvert	117.232,36	> Transactions > Échéances > Transactions sur échéances
Réservation pour la déclaration	Ouvert	0,00	> Transactions > Réservations
Réservation ferme pour l'autorisation	Non Autorisé	0,00	> Transactions > Réservations

Autres comptes	Statut	Total	Solde	
Cautionnement 'Transit sous douane'	Non Autorisé	0,00	0,00	> Transactions
Caution en matière de transport accises	Non Autorisé	0,00	0,00	> Transactions
FRCT	Ouvert	0,00	0,00	> Transactions > Aperçu FRCT > Affecter à FRCT

> **AUTRES OPTIONS** > Changer les options

Mode de paiement: Pas de domiciliation
Lors d'un excédent de paiement: Mise en suspens automatique



EUROPE

- Versement à l'Europe sur base des droits constatés et non pas des droits perçus.
- Réduction ou dispense de caution = risque couvert par la Belgique.
- Décision de réduction ou de dispense = aussi une décision politique.



Service Public
Fédéral
FINANCES

TEAM NOMENCLATURE : EN ROUTE VERS DES PRESTATIONS DE SERVICES DYNAMIQUES



Administrateur général

Législation

Service Tarif

Team Nomenclature/RTC



Service Public
Fédéral
FINANCES



Principe de
bonne foi

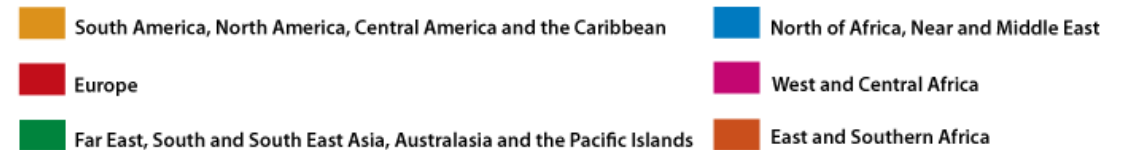
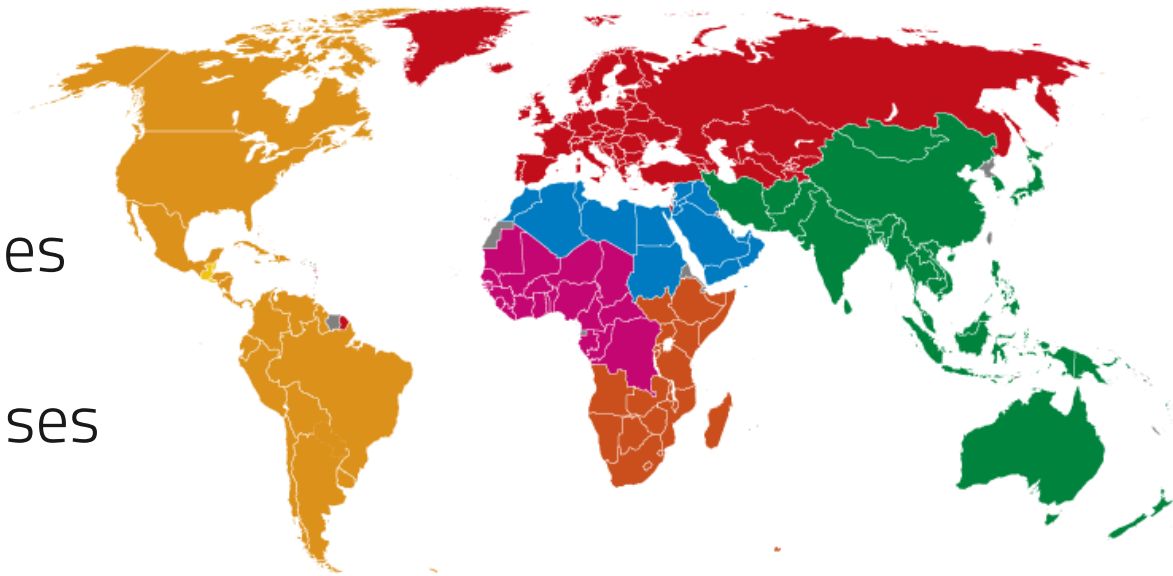
Service
orienté vers
le client

Centre de
connaissance
SPOC



TARIF - NOMENCLATURE DES MARCHANDISES

- ✓ Commerce extérieur = flux de marchandises
- ✓ Entre 50 et 100 millions de types de marchandises
- ✓ Besoin de listes des marchandises
 - ✓ Système harmonisé : >190 pays
 - ✓ Nomenclature combinée : UE
 - ✓ TARIC





TARIF - NOMENCLATURE DES MARCHANDISES

- La détermination de la position tarifaire des marchandises constitue la base de départ de nombreuses questions concernant les importations et les exportations.
- Problème :
 - **Obligations fiscales** :
 - droits à l'importation,
 - mesures antidumping,
 - TVA,
 - suspensions ou contingents tarifaires, ...
 - **Obligations non fiscales** :
 - interdictions à l'importation ou autres mesures commerciales restrictives,
 - dispositions d'origine préférentielle et non préférentielle dans le cadre d'accords commerciaux,
 - statistiques relatives au commerce extérieur, ...



TARIF - NOMENCLATURE DES MARCHANDISES

- De nombreuses entreprises ignorent de quelle position tarifaire relèvent leurs marchandises.

La classification des marchandises dans la Nomenclature n'est pas une sinécure. À cet égard, connaissance et expérience de différentes disciplines se rejoignent. La collaboration entre l'importateur/l'exportateur/le déclarant et un spécialiste dans le domaine de la classification des marchandises dans la Nomenclature revêt une importance essentielle à cet égard.



RENSEIGNEMENT TARIFAIRE CONTRAIGNANT

- Un RTC = une disposition contraignante dans laquelle la classification d'une marchandise déterminée est fixée par les autorités douanières
- Sur la base des informations présentées par le demandeur
- Durée de validité légale de 3 ans
- Obligation légale pour les entreprises de déclarer et d'utiliser leur disposition RTC lors des importations et exportations
- Contraignant vis-à-vis des autorités douanières de tous les États membres et pour le titulaire de la disposition



SERVICE PROPOSÉ

Interaction
douane -
entreprises

En
confiance

Avis sur
mesure
préalable à
l'émission du
RTC

Analyse en
laboratoire

Application
correcte de la
réglementation

Service
rapide

Gratuit



CANAUX D'INFORMATION

- Banques des données RTCE :
http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/ehti/ehti_consultation.jsp?Lang=en
- Tarbel : <http://tarweb.minfin.fgov.be/well.htm>
- Site web team RTC :
https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/nomenclature-tarif/renseignements-tarifaires-contrainants-rtc



COORDONNÉES

- **Brigitte Vandenbussche**
Conseiller - Chef de team
 - FOD Financiën | Douane en Accijnzen | OEO - EWR | Tarif
SPF Finances | Douanes et Accises | EOS - ELR | Tarif
- Koning Albert II- laan 33, bus 37 - 1030 Brussel
Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 37 - 1030 Bruxelles
- Tél. : 0257 530 76 | Fax : 0257 966 14 | Service : 0257 631 61

da.oeo.dt.ca@minfin.fed.be
da.eos.dt.ac@minfin.fed.be